

CONCOURS COMMUN VOIE APPRENTISSAGE - SESSION 2020

APTITUDE

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ANALYSE ET SYNTHÈSE DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

1. Description de l'épreuve

Session 2020 :

DATE	HORAIRES	ÉPREUVES	COEFFICIENTS
Mercredi 4 mars 2020	10h00 à 12h30	Analyse et synthèse de documents techniques et scientifiques	1

Lors de son inscription en ligne le candidat doit choisir la thématique sur laquelle il devra composer le jour des épreuves écrites. Comme indiqué dans la notice du concours, le sujet de cette épreuve est basé sur un document ou sur un ensemble de documents de 7 pages maximum portant sur une ou plusieurs thématiques techniques et scientifiques des sciences du vivant et de l'environnement :

- agroalimentaire
- paysage
- environnement
- productions animales
- productions végétales

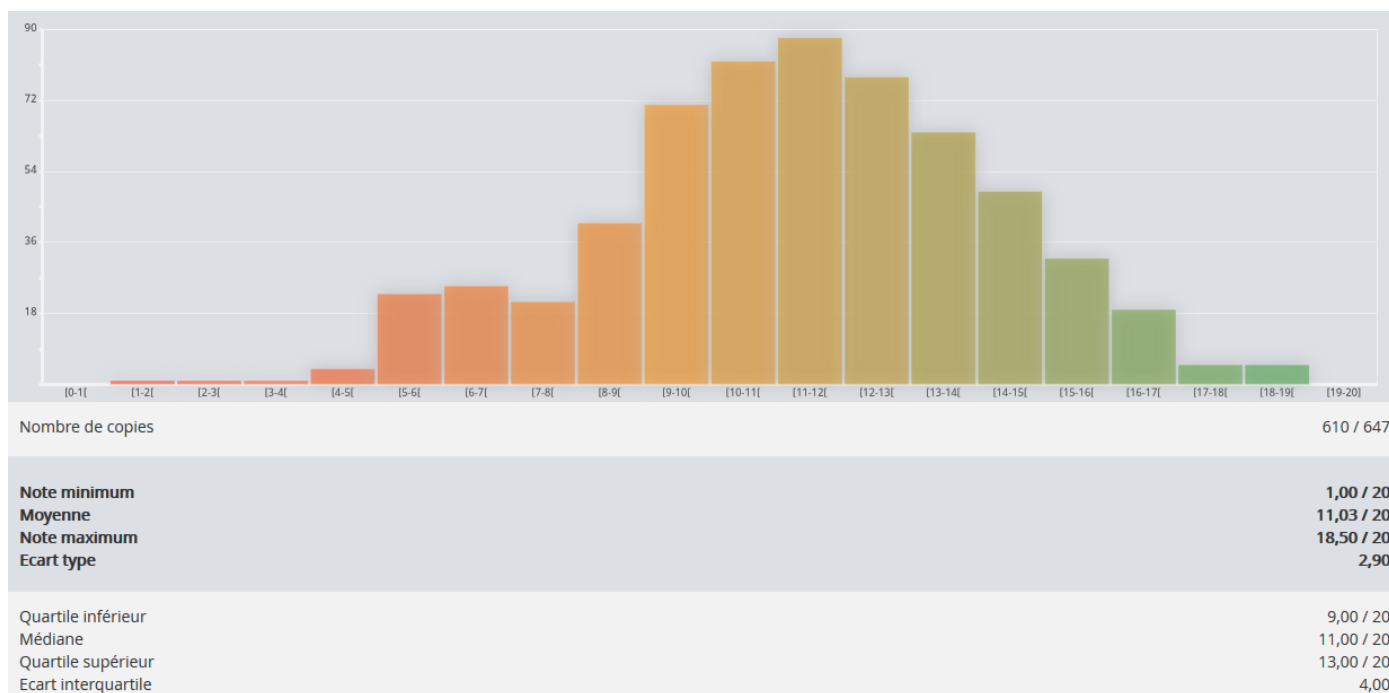
Un même sujet peut recouvrir plusieurs thématiques.

L'épreuve se décompose en deux grandes parties :

- **Dans la première partie**, le candidat doit faire l'analyse et la synthèse des idées fortes de l'article. Il s'agit d'une synthèse des idées fortes (chaque idée forte doit être analysée en prenant les éléments du texte et des documents) et non d'un résumé (présentation des différentes parties développées par l'auteur, sans analyse). Certains candidats se limitent à un résumé chronologique de l'article.
- **Dans la seconde partie**, il doit développer une des idées importantes du texte en l'illustrant et en valorisant ses connaissances techniques et scientifiques.

Les deux parties sont notées sur 10 points chacune.

Statistiques générales de l'épreuve



2. Recommandations des correcteurs

Les compétences évaluées sont :

- l'expression écrite ;
- la capacité de réflexion et d'analyse ;
- la capacité de synthèse ;
- le niveau de connaissances sur une thématique technique et scientifique.

Depuis la première session du concours, les correcteurs constatent globalement une amélioration dans l'écriture, l'orthographe et la présentation.

L'exercice semble assez bien compris, même si certains candidats apportent encore de nouvelles informations dans la première partie (alors que ce n'est pas le lieu) et que la deuxième partie reste parfois trop générale avec des idées apportées mais pas d'illustration.

Chaque candidat doit veiller à bien présenter l'idée retenue pour la deuxième partie, si cette dernière n'est pas bien définie cela peut être source de confusion et forcément sanctionné.

Par ailleurs, voici quelques exemples parmi les problèmes récurrents :

- l'expression écrite, le vocabulaire technique, les accords et l'orthographe ne sont pas maîtrisés ;
- la compréhension des documents n'est pas toujours évidente dans les copies ;
- des problèmes de clarté et de logique, certains candidats développent des idées inconcevables et irréalistes ;
- la gestion du temps avec des compositions incomplètes.

Ces difficultés étant sanctionnées, il est rappelé aux candidats que dans ce type d'exercice il est très important de s'appliquer, d'autant plus qu'il s'agit d'un concours.

Les correcteurs distinguent trois groupes de copies :

- Les excellentes copies qui sont faciles à lire avec une analyse correcte et une argumentation riche et rationnelle.
- Les copies moyennes qui constituent le grand groupe médian à subdiviser en deux : la partie supérieure constituée de bonnes copies et la partie inférieure avec des prestations plus « moyennes » qui doivent être confirmées ou éliminées par le biais des autres épreuves.
- Les mauvaises copies qui sont le plus souvent à l'origine de l'élimination des candidats car considérées comme inférieures au niveau requis.